

# Rwanda - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### **Hausse des cas de rougeole**

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

### **Rappel - Affrontements armés dans la région de Goma en République démocratique du Congo**

Date de mise en ligne le : 04 mars 2026

Au regard de la situation sécuritaire et des affrontements armés ayant lieu au Nord Kivu, notamment dans le territoire de Nyiragongo en République démocratique du Congo, il est conseillé aux ressortissants présents au Rwanda de faire preuve de prudence pour tout déplacement dans la zone frontalière dite « zone des trois frontières (Rwanda, RDC, Ouganda) ».

Le Parc National des Volcans doit être visité avec un guide.

# Sécurité

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Zones de vigilance



Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

### Zone en vigilance renforcée

L'ensemble du pays est en vigilance renforcée (en jaune).

Toute randonnée dans le Parc national de la forêt de Nyungwe doit être entreprise dans le cadre de tours organisés par des professionnels du tourisme. À défaut et en tout état de cause, il convient de respecter les procédures d'enregistrement donnant accès à ce parc, mises en place par les autorités rwandaises du tourisme.

Les accidents de la route constituent le principal risque au Rwanda, en raison du manque d'éclairage des axes routiers en dehors de Kigali. Ils sont d'autant plus importants que les services de secours n'ont pas toujours la capacité d'intervenir rapidement. Les services de santé, inégalement présents sur l'ensemble du territoire et peu développés, ont une capacité de prise en charge limitée.

## **Zones frontalières**

### **Avec la RDC**

Il convient d'être particulièrement prudent lors de ses déplacements aux abords de la frontière avec la RDC, compte tenu de mouvements réguliers de groupes rebelles. Les postes-frontières à Gisenyi/Goma et Cyangugu/Bukavu sont ouverts uniquement en journée et peuvent être fermés à tout moment et sans préavis.

Avant d'entreprendre une randonnée dans le massif montagneux des Virunga (2400 à 4500m d'altitude), il convient de s'assurer de son aptitude physique et de se munir d'un équipement adapté.

### **Avec le Burundi**

Des incidents transfrontaliers ont été signalés au niveau de la frontière avec le Burundi. Une vigilance particulière lors de déplacements dans cette région est nécessaire.

## **Risques encourus et recommandations associées**

### **Terrorisme**

Le risque terroriste au Rwanda est faible. Les autorités rwandaises ont cependant pris des mesures préventives : contrôles renforcés à l'aéroport international de Kigali, dans les parcs nationaux, dans les administrations, centres commerciaux, hôtels et lieux publics.

### **Délinquance**

Le taux de criminalité est faible. Toutefois, des vols à l'arraché et des vols commis par des pickpockets dans les zones de forte affluence (rues commerçantes et à proximité des boutiques d'artisanat) peuvent survenir ainsi que des cambriolages, notamment dans la capitale, Kigali.

### **Risques sociaux**

Il convient de suivre les recommandations des autorités locales en cas de manifestations. En cas de troubles, il convient de respecter les injonctions des forces de sécurité.

## **Recommandations générales**

Il est recommandé de :

- Respecter les consignes des forces de l'ordre.

- Laisser ses objets de valeur ainsi que ses documents de voyage (passeport, billets d'avion, ...) dans des endroits sécurisés comme les coffres des hôtels (n'emporter qu'une photocopie de votre passeport lors de vos déplacements).
- Ne pas se déplacer avec d'importantes sommes d'argent (les cartes Visa et Mastercard sont acceptées dans de nombreuses boutiques et restaurants et il existe de nombreux distributeurs de billets).
- Éviter de marcher seul(e) la nuit ou à la tombée de la nuit dans les rues désertes et peu ou pas éclairées.
- Préférer pour vos déplacements, de jour comme de nuit, les taxis voitures plutôt que les motos taxis.
- Éviter, autant que possible, de circuler en voiture, la nuit, en dehors de Kigali.

## Activités sportives à risque

Lors de visites dans des parcs naturels, il convient d'être accompagné d'un guide et de respecter ses consignes de sécurité. Il est important de ne pas s'éloigner des chemins prédéfinis.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Mesures liées à la Covid-19

#### Arrivée et départ du Rwanda

**Depuis le 1er août 2022, aucun test à la Covid n'est nécessaire pour se rendre au Rwanda.**

**Au départ de Kigali**, aucun test à la COVID n'est nécessaire sauf conditions d'entrée du pays de destination. Les tests COVID peuvent être fait sur demande sur le site du Rwanda biomedical centre (RBC). Le Help Desk du RBC est joignable au (+250) 787 243 836, (+250) 788 793 446, ou (+250) 784 026 239.

Toutes ces informations sont disponibles sur cette notice (PDF - 320 Ko).

**Conformément aux instructions des autorités rwandaises, tous les ressortissants rwandais doivent être en mesure de présenter un schéma vaccinal complet (double doses de vaccin + dose de rappel) pour voyager à l'extérieur du pays. Cette mesure s'applique à tous les ressortissants rwandais âgés de plus de 12 ans quel que soit leur lieu de résidence.**

#### Pendant le séjour au Rwanda

Les mesures suivantes restent en vigueur :

- Un test PCR peut être demandé pour participer à un événement officiel rassemblant du public ou une conférence.
- Le tourisme à l'intérieur du pays est autorisé aux conditions suivantes :
- la présentation d'un test négatif à la COVID-19 de moins de 72 heures pour visiter les parcs nationaux : un test PCR est exigé pour aller voir les primates des parcs des Volcans, de Nyungwe et de Gishwati-Mukura, un test antigénique rapide est accepté pour les autres activités et pour le parc de l'Akagera ;
- Les tests PCR, d'un coût de 50 USD ou de 50 000 FRW (payables sur place par carte bancaire) peuvent être réalisés dans ces centres de test (en anglais) (PDF - 299 Ko). Les tests antigéniques rapides d'un coût de 5 000 FRW (environ 5€) peuvent être réalisés dans ces cliniques

(PDF - 293 Ko).

L'ensemble des mesures sanitaires sont susceptibles d'être modifiées par les autorités rwandaises à tout moment.

## **En cas de symptômes ou d'un résultat positif au test de la COVID-19**

**En cas de résultat positif au test de la COVID-19** : les personnes dont le test serait positif à l'arrivée ou au départ, seront prises en charge par les autorités sanitaires rwandaises à leurs frais jusqu'à leur rétablissement complet (deux tests PCR négatifs consécutifs).

**En cas de symptômes du coronavirus** : le numéro d'urgence à appeler en cas de symptômes du coronavirus ou pour des informations complémentaires est le 114. Il est également possible d'envoyer un courriel à covid@rbc.gov.rw, et d'envoyer un message WhatsApp au +250 781 415 724.

Tous les ressortissants français présents au Rwanda présentant des symptômes à la COVID-19, testés positifs ou placés en isolement sont invités à avertir l'ambassade de France au Rwanda en composant le numéro d'urgence : (+ 250) 722 152 766.

## **Formalités d'entrée**

### **Visa**

Depuis le 8 mars 2020, les ressortissants des pays membres de l'Union Africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Commonwealth sont exemptés des frais de visa pour les visas touristiques (entrée simple) pour le Rwanda. **Les ressortissants français peuvent obtenir à leur arrivée au Rwanda un visa touristique gratuit d'une validité maximale de 30 jours (entrée simple)**. Ils doivent renouveler leur demande à chaque sortie du territoire.

Les ressortissants Français (ainsi que des pays membres de l'EAC, Francophonie et Commonwealth) souhaitant prolonger leur séjour touristique au Rwanda peuvent déposer une demande de prolongation de séjour pour une durée de 30 jours au prix de 50 US dollars (renouvelable deux fois pour un séjour d'une durée maximale de 90 jours sans sortie de territoire).

Le passeport doit être valable au moins six mois après la date d'entrée sur le territoire rwandais. Informations disponibles sur le site de la Direction générale de l'émigration et de l'immigration (en anglais).

La présentation du carnet de vaccination international contre la fièvre jaune n'est pas obligatoire pour les ressortissants Français en provenance de France mais reste obligatoire pour les Français ayant séjourné dans un pays où la maladie est endémique.

Les autorités rwandaises sont très strictes sur la régularité des titres de voyage. En cas de sortie du territoire, il est nécessaire de repasser par les services d'immigration à un poste-frontière.

Les permis de séjour (19 classes de permis temporaires et 6 classes de permis permanents) sont délivrés par la Direction générale de l'émigration et de l'immigration à Kigali. La liste des pièces à fournir, les tarifs et les formulaires requis sont accessibles sur le site Internet de cette institution (lien ci-dessus).

Il est possible d'obtenir un visa unique Kenya, Ouganda et Rwanda valable 90 jours (dit « East Africa Tourist visa » à entrées multiples), au prix de 100 dollars.

Le visa de touriste (EAC) peut être obtenu à l'arrivée, aux frontières, à l'ambassade du Rwanda à Paris, par Internet, sur le site de la Direction

générale de l'émigration et de l'immigration (en anglais).

Pour plus d'informations, prendre l'attache de l'ambassade du Rwanda à Paris.

## Santé

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

### Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

### Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

### Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

**Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays où elle est endémique (à effectuer avant le départ dans un centre agréé) ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## Risques sanitaires

### Maladies transmises par les moustiques

#### Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

#### Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

La transmission par l'intermédiaire de moustiques infectés du chikungunya ou de la dengue est possible.

#### Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles

peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

## **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Autres maladies**

### **Choléra**

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent

: une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

## **Hépatite A**

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

### **Maladie à virus de Marburg**

La MVM est une fièvre hémorragique due à un virus transmis par la chauve-souris (déjections, salive) ou par contact direct avec les liquides corporels (sang, salive, vomissements...) de personnes infectées, ou indirect par des surfaces ou des objets contaminés. Les symptômes associent une forte fièvre, des maux de tête intenses, des vomissements et diarrhées. La maladie peut être mortelle. Il n'existe ni traitement spécifique ni vaccin. Les mesures de prévention sont essentielles :

- Ne pas consommer ni manipuler de viande de brousse ;
- Se laver les mains fréquemment au savon ou avec les solutions de lavage hydro-alcooliques ;
- Éviter tout contact avec les sécrétions des malades ayant une forte fièvre, des troubles digestifs, ou des hémorragies extériorisées par la bouche, le nez, ou les selles ;
- Éviter les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt sont en contact direct avec la dépouille.

**Pour plus d'informations** consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

### **Méningites à méningocoques**

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé.

## **MPOX**

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont

possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

## **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

## **Pendant le voyage**

### **Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques**

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

### **Mesures de prévention des contaminations digestives**

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;

- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## **Infections sexuellement transmissibles (IST)**

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

# **Informations utiles**

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

## **Transport**

### **Transport routier**

Le permis international n'est pas exigé. Le permis de conduire français suffit pour circuler au Rwanda.

Les vitesses sont limitées de 20 à 50 km/h en agglomération et de 60 à 80 km/h sur les routes. Tout dépassement de vitesse est sanctionné d'une amende. La ceinture de sécurité est obligatoire sous peine d'amende y compris dans les parcs. L'utilisation du téléphone au volant est interdite (sauf kit mains libres). Les contrôles de police sont fréquents. Une tolérance zéro est appliquée concernant la consommation d'alcool des conducteurs et elle est punie par cinq jours ouvrés d'emprisonnement.

Les grands axes routiers sont asphaltés et en bon état. Néanmoins, en dehors de ces grands axes, les routes sont constituées de pistes en très mauvais état. Certaines routes secondaires deviennent impraticables durant la saison des pluies (de septembre à décembre et de mars à fin mai). L'utilisation d'un véhicule tout terrain est recommandée. L'approvisionnement en carburant est, en général, assuré dans les principales agglomérations.

De manière générale, il est recommandé de circuler avec vigilance en raison de la présence d'animaux et de piétons le long des routes. Les voies en dehors des villes principales n'étant pas éclairées la nuit, il convient de circuler uniquement de jour.

## **Transports en commun**

Bien que les taxis mini-vans, les taxis-motos et les taxis-vélos constituent le moyen de locomotion privilégié au Rwanda, ceux-ci sont sujets aux accidents de la route (conduite imprudente, surcharge). Il convient d'emprunter uniquement les taxis munis de licence qui sont repérables à leurs bandes orange (taxis aéroport) et jaune (urbains).

## **Législation locale**

La détention et la consommation de stupéfiants sont sévèrement réprimées.

Le mariage entre personnes de même sexe, le concubinage et le PACS ne sont pas reconnus.

Il est strictement interdit de photographier les bâtiments gouvernementaux.

Afin de protéger l'environnement, l'usage de sacs plastiques est formellement interdit. Ils sont confisqués à l'aéroport. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans les rues et de marcher sur les espaces verts. Tous les derniers samedis du mois, tous les citoyens rwandais sont sollicités, durant la matinée, pour des travaux d'intérêt général (Umuganda) dont l'objectif principal est la propreté des lieux publics.

## Divers

Le climat équatorial est tempéré par l'altitude (Kigali est située à 1500 m), cependant les précipitations sont importantes pendant les saisons des pluies (de septembre à décembre et de mars à fin mai) et donnent régulièrement lieu à des inondations et des glissements de terrain.

## Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

## Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Visa d'affaires

Les voyageurs d'affaires peuvent solliciter auprès de l'ambassade du Rwanda à Paris la délivrance d'un visa de Classe T7 - Affaires.

Ce visa est octroyé à tout investisseur potentiel, entrepreneur ou commerçant, pour se rendre au Rwanda et y explorer des opportunités d'affaires.

Il est valable 90 jours et renouvelable une seule fois. Le détenteur d'un visa de Classe T7 a droit à plusieurs entrées, mais il n'est pas autorisé à travailler.

Le dossier de demande de visa doit être déposé à l'ambassade du Rwanda à Paris ou y être adressé par courrier.

La liste des pièces à fournir à l'appui de la demande est disponible sur le site de l'ambassade du Rwanda en France.

## Réseaux de communication

Le coût d'utilisation du réseau Internet et mobile depuis un opérateur étranger est très élevé. Il est recommandé, dès son arrivée au Rwanda, de se procurer une puce téléphonique locale ainsi que des cartes de recharge. Trois opérateurs téléphoniques se partagent le marché, MTN, Airtel et TIGO.

La plupart des hôtels et quelques restaurants/café sont équipés d'un système Wi-Fi.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Rwanda.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

**Le Rwanda relève du Service économique régional de Nairobi :**

#### Bureau de Nairobi

Adresse physique : Ambank House 14th floor, University Way, Nairobi – KENYA

Adresse postale : PO Box 30374 - 00100 Nairobi – Kénya

Tél. : +254 20 22 93 000

Courriel : nairobi@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

### AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

#### Agence de Kigali

PCD Tower, KN67 street 2, Kigali

PO Box N°3845

Té : +250 791 568 774

NV-2022 - 0156841 - démarche comité du patrimoine mondial UNESCO

### BAD

Le Rwanda est membre de la Banque africaine de développement (BAD).

Page du Rwanda

### FMI

- Bureau du représentant résident du FMI au Rwanda
- Le Rwanda et le FMI

## Contacts utiles

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

## Établissements de santé

- Dispensaire géré par un médecin belge : Tél. : +250 252 575874 ou +250 788 300353
- Hôpital du Roi Fayçal : Tél. : +250 252 589905
- Polyclinique du Plateau : Tél. : +250 252 578767

## Annuaire des représentations rwandaises en France

[Voir la liste](#)

### Ambassade de France au Rwanda

Publié le : 11 juin 2025

## Coordonnées

3 KN 33st – BP 441

Kigali

Rwanda

-1.9484500713493, 30.066724838677

+33 5 24 09 23 79

+250 798 976 049

(téléphone d'urgence)

+250 252 551 820

## Liens utiles

[Ambassade de France au Rwanda](#)

X 

Modalités d'accueil du public : Sur rendez-vous uniquement. Lien de prise de rendez-vous dans la rubrique "Services aux citoyens" de notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=kigali>

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.